



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Vendredi 15 décembre 2006 à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 71 membres présents lors de l'appel.
3 personnes excusées:
MM. Gilbert Chevalley, Daniel Savary, Cédric Weissert
Arrive plus tard : M. Jean-Luc Roggo
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 novembre 2006.
3. **Préavis No 27/2006**
Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD.
Rapport de la commission de naturalisation.
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion.
5. **Préavis No 28/2006**
Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.

7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.
8. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.
9. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.
10. Budget du SDIS intercommunal Chamberonne – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.
11. Budget communal – Exercice 2007.
Rapport de la commission des finances.
12. Communications municipales.
13. Divers et propositions individuelles.
14. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
15. Allocution de M. Hans-Peter Guilbert, Président du Conseil communal.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Depuis la dernière séance du Conseil, j'ai retenu trois événements sans liens politiques parmi les nombreuses actualités en Suisse comme à l'étranger.

Santé :toutes les 10 secondes dans le monde, une personne meurt des conséquences du diabète. De plus en plus d'enfants sont déjà atteints de diabète alors que la maladie ne survient normalement qu'après 45 ans.

Mozart : Il y a eu près de 140'000 téléchargements de trois concerts mis en ligne gratuitement par la radio suisse romande.

Euro Millions :Avec un investissement de frs. 2.60 par tirage et par habitant, la Suisse arrive en troisième position des pays les plus « joueurs » à l'Euro Million derrière le Portugal avec frs.5.40 et le Luxembourg avec frs. 3.80.

Représentations

Le conseil communal a été représenté le :

Vendredi 17 novembre 2006

Suite à l'installation des 3 panneaux lumineux, la Municipalité m'a invité à la petite cérémonie d'inauguration. Les personnes présentes ont remercié la Municipalité pour la mise en place de ces 3 panneaux lumineux.

Samedi 9 décembre 2006

L'association Destiny, qui organise depuis 2003 à Ecublens la manifestation sportive en faveur de la Ligue Vaudoise contre le cancer, a servi un repas de Noël pour remercier les bénévoles et les sponsors. Lors de cette soirée sympathique, l'association Destiny a remis un chèque de frs.10'000.--à la Ligue Vaudoise contre le cancer et a également offert une télévision au service pédiatrique du CHUV.

Autres informations :

Votations fédérales du 26 novembre 2006, je vous donne les résultats des 2 objets pour la commune d'Ecublens :

Objet no. 1 : Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est.

Ecublens a dit oui avec 1355 voix, non avec 1002, taux de participation 49,70%.

Objet no. 2 : Loi fédérale sur les allocations familiales.

Ecublens a dit oui avec 2132 voix, non 261, taux de participation 49,64%.

Résidence Joli-Automne.

Pour représenter le conseil je participerai à l'invitation au repas de Noël le jeudi 21 décembre 2006.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2006 .

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. PREAVIS No 27/2006: ADMISSION D' UN CANDIDAT A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE D'ECUBLENS/VD.

Lecture du rapport de la Commission de naturalisation par Mme Daniela ANTONINO.

Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

(Lors des demandes de naturalisation, la discussion n'est pas demandée et le vote se fait au bulletin secret).

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 27/2006 , du 13 NOVEMBRE 2006 ;

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD est accordée à M. MARTIN Guy Paul Marie, ressortissant français, né le 3 octobre 1951 à Valenciennes, Nord (France), fils de Martin Paul Robert et de Martin née Dronsart, Odette Jeanne, marié, indépendant.

Résultat du vote au bulletin secret:

Bulletins délivrés	: 71	Bulletins rentrés	: 71		
Blancs	: 4	Nuls	: 0	Valables	: 71
Majorité absolue	: 36			Oui	: 58
				Non	: 9

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens VD est accordée par 58 voix.
Demeure réservé le décret de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud.

4. Nomination d'un membre à la Commission de Gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion. .

Monsieur Jean-Louis Radice, propose au nom du groupe Forum, **M. Aurelio Musio.**

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée. Monsieur le Président propose de nommer M. Musio par acclamation. Les applaudissements confirment cette nomination.

5. Préavis No 28/2006

Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011.

Lecture du rapport par Monsieur José Birbaum de la Commission des finances.

Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. M. Le Président lit les conclusions du Préavis.

Au vote, le Préavis est accepté à la majorité, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 28/2006;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à fixer le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de **Fr. 46 millions** de francs pour la durée de la législature 2006-2011;
2. d'autoriser la Municipalité à porter le plafonnement des cautionnements à **Fr. 10 millions** de francs pour la durée de la législature 2006-2011.

6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge- exercice 2007.

Lecture du rapport par M. Jean-Louis Radice, rapporteur de la Commission des finances. Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2007 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus.

Arrivée de Monsieur Jean-Luc Roggo à 19h45. L'effectif passe à 72 conseillers présents.

.7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2007.

Lecture du rapport par M. Jean-Louis Radice, rapporteur de la Commission des finances.

Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter le budget 2007 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus.

8. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2007.

Lecture du rapport par M Jean-Louis Radice, rapporteur de la Commission des finances.

Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Ce budget n'est pas mis au vote puisqu'il n'y a pas une entente intercommunale ni une association de communes.

9. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2007.

Lecture du rapport par M. Jean-Louis Radice, rapporteur de la Commission des finances.

Le rapport est annexé au procès-verbal puisque celui-ci propose de refuser le budget tel que présenté. Annexe 1..

La discussion est ouverte.

Madame Manzini, Municipale, se demande si pour une si faible différence de coût il est vraiment nécessaire de bloquer le budget du chalet les Alouettes, dans la mesure où ça nous mettrait quand même dans une position délicate et qui donnerait un impact négatif pour notre commune. Il y a quand même des travaux à réaliser, ceux-ci pouvant être effectués dans un laps de temps assez court puisque c'est en montagne. Ensuite, elle

aimerait invoquer le fait que les 3 Municipaux qui font partie de l'Entente sont tous les trois récemment arrivés et s'engageraient sans aucune difficultés à aller dans le sens de la Commission des finances pour le budget 2008.

Monsieur Philippe Ecoffey, aimerait une explication sur le compte 570.3011.0, traitement qui augmente de plus de frs. 50'000.-- et dont le commentaire indique uniquement l'augmentation du coût de la vie.

Madame Manzini, Municipale, répond qu'il faut lire le commentaire du compte 570.3011.02 puisqu'il a fallu engager un animateur spécialisé et un stagiaire, en remplacement d'une personne qui elle n'était pas animatrice HES.

Monsieur José Birbaum, dit que la Commission des finances s'est posée la question si pour un montant pas très élevé il valait la peine de refuser ce budget. Monsieur Birbaum souligne que le montant « pas très élevé » dépend de quels chiffres on prend en considération. Dans les coûts immobiliers sont considérés beaucoup de frais qui sont peut-être immobiliers, traitements pour l'entretien du chalet, entretien courant pour l'entretien des locaux et qui finalement sont des coûts liés à l'exploitation du chalet, à sa maintenance et un jour ou l'autre la commune d'Ecublens comme les autres communes propriétaires devront naturellement faire des investissements importants. Pourquoi, dans le raisonnement il n'a pas été tenu compte d'un loyer interne comme il est fait pour le SDIS. A ce stade la commission des finances a pensé qu'elle pourrait peut-être attendre une année, mais ce sera beaucoup plus difficile pour la Municipalité d'aller négocier avec les autres communes si nous sommes déjà partis dans un système et si nous devons modifier un principe de répartition des coûts plutôt que de partir directement juste. Monsieur Birbaum souligne que c'est au départ que nous avons une chance d'inverser la tendance et non pas lorsque le train sera déjà parti, il sera beaucoup plus difficile de négocier avec les autres communes. La commission a également réfléchi si pour arranger les choses on peut procéder par amendement, là aussi la commission a renoncé vu le côté unilatéral de la part d'Ecublens face aux autres communes et il est plus constructif et plus élégant vis à vis des autres communes, on aimerait reposer les choses et il s'agit d'une négociation à travailler alors qu'un amendement aurait été vraiment unilatéral, c'est comme ça qu'on veut, c'est comme ça qu'on décrète. La seule conclusion donc pour la Commission des finances est de refuser ce budget et il pourrait être présenté à nouveau lors du premier conseil de 2007. Le chalet des alouettes pourra continuer de fonctionner normalement sans problèmes particuliers, puisque le refus du budget permet le fonctionnement normal du chalet.

Monsieur Pierre Kaelin, syndic, souligne que si le budget est refusé, le chalet des Alouettes sera sous le régime du budget de fonctionnement, c'est-à-dire qu'au niveau des dépenses on ne pourra dépenser que le strict minimum pour faire tourner le chalet et ainsi pour tous les camps qui auront lieu, ceci jusqu'à que le budget soit adopté par les trois communes. Monsieur Kaelin pense que l'enjeu n'est pas énorme et il invite le conseil à accepter ce budget.

Monsieur Georges-Henri Chevallaz complète l'intervention de Monsieur Birbaum et souligne que la nouvelle clé de répartition n'est pas mise en cause mais que c'est dommage d'avoir fait le travail à moitié et que c'est la raison qui a poussé la Commission des finances à faire cette proposition.

Monsieur Alberto Perez abonde dans le sens de Monsieur Kaelin et pense que ce n'est pas la peine, vu la faible différence de coût, de refuser ce budget.

Monsieur Amédée Genton pense que nous sommes dans une situation momentanément bloquée, l'appréciation de la commission des finances qui est une

appréciation sur la forme est parfaitement correcte, on ne peut pas partir avec quelque chose qui n'est pas juste, d'un autre côté Monsieur Genton comprend bien la problématique du fonctionnement du chalet en cas de refus. N' y a-t-il pas une voie médiane qui permettrait une solution.

Monsieur Pierre Kaelin, syndic rappelle que si une commune refuse un budget dans une entente, c'est le budget de fonctionnement qui sera en vigueur jusqu'à ce que les 3 communes revoient le budget. Crissier et Saint-Sulpice ont déjà accepté ce budget. Il ne reste plus qu'Ecublens. Monsieur Kaelin réitère son invitation à accepter ce budget.

Monsieur Aïtor Ibarrola a bien compris l'enjeu financier relativement modeste et un enjeu de fonctionnement qui lui est plus important et un signe relativement négatif par rapport à nos partenaires. Est-ce que l'on pourrait considérer comme une solution médiane, l'engagement que l'année prochaine tous les comptes du budget seraient présentés sur une base tenant compte des éléments déjà cités.

Monsieur Alain Blanchoud aimerait savoir si il n'est pas possible de voter un crédit extraordinaire pour ne pas bloquer le travail en cours. Quels seraient les frais à engager dans les 2 mois à venir puisque le prochain vote ne pourrait intervenir qu'au prochain conseil de mars.

Monsieur Pierre Kaelin, syndic répète que si budget est refusé il est clair que les élèves iront quand même en camps de ski en utilisant le budget de fonctionnement, c'est-à-dire le strict minimum. Les frais dont l'électricité, le chauffage, la nourriture font partie du budget de fonctionnement. Par contre des achats supplémentaires extraordinaires ne pourraient pas être consentis, on ne peut qu'engager des frais minimum.

Monsieur Alain Blanchoud redemande dans les 3 mois à venir combien il y a de frais à engager.

Madame Pascale Manzini, Municipale donne l'exemple d'une fraiseuse à neige qui devrait être achetée pour cet hiver mais ne pourrait l'être en cas de refus.

Monsieur Mehdi Lagger, rappelle au conseil que l'on peut ajourner le préavis et demander à la Municipalité de le représenter au mois de mars avec les nouvelles données.

Madame Danièle Petoud Leuba propose d'accepter ce budget ce soir tel que présenté. Elle confirme la volonté de reprendre ce budget et de le présenter correctement pour 2008 et comme cela a été soulevé par un conseiller communal ce serait un geste positif de notre commune envers les deux autres communes que d'accepter ce budget, avec l'assurance de la Municipalité que tout sera mis en œuvre pour qu'il soit présenté correctement et vraiment tous les postes seront étudiés afin que le budget soit présenté correctement pour 2008.

Monsieur Georges-Henri Chevallaz dit qu'à titre personnel et non à celui de Président de la Commission des finances, il croit que ce qu'il avait envie de faire passer est clair, les débats ont été tenus, il voit mal une situation pareille au budget 2008. Il invite le conseil à accepter le budget tel que présenté malgré sa position à la Commission des finances.

Au vote le budget est accepté à la majorité. Il y a 12 voix contre et 10 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice, concernant le chalet « Les Alouettes » à Morgins,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2007 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus.

10. Budget du SDIS intercommunal Chamberonne – Exercice 2007.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.
Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.
Au vote le budget est accepté à une large majorité. Il y a 1 avis contraire et 2 abstentions.

11. Budget communal – Exercice 2007

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.
Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président propose de procéder de la manière suivante :
Ouverture de la discussion direction par direction et page par page du chapitre comptes de fonctionnement pages 22 à 61.
Ensuite au chapitre comptes d'investissements pages 62 à 70, puis au plan des investissements pages 72 à 74, et de revenir sur le préambule des pages 3 à 18 avec ouverture de la discussion sur l'ensemble du budget. Les amendements déposés par la commission des finances dans le rapport seront discutés le moment venu.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Logoz, Municipal intervient à ce moment afin d'éviter d'invoquer l'article 75 qui est une urgence demandée par la Municipalité qui nécessite que la Commission des finances se réunisse, qu'une suspension d'audience soit demandée et qu'un rapport soit rédigé. Monsieur Logoz tient à souligner que la Commission des finances par rapport aux comptes du SDIS et du budget a bien fait son travail, les documents sont arrivés très tards. Le soir de la rencontre avec la Commission des finances il y a eu la fameuse question pertinente par rapport à la ventilation du loyer qui a laissé M. Logoz perplexe et en prenant des renseignements auprès du boursier de Chavannes et auprès de M. Weber du canton, ils étaient aussi perplexes. Les conclusions et

l'amendement de la Commission des finances jusqu'à hier en début d'après-midi étaient quasiment justes. M Weber de l'Etat de Vaud a proposé une solution. Ce qui a été dit jusqu'à maintenant était parfaitement juste, le bâtiment des Esserts était considéré comme du patrimoine administratif. Dès le moment où il est du patrimoine administratif on ne pouvait pas passer le loyer directement comme revenu pour la commune. La procédure va donc être la suivante, au niveau du bilan, et c'est une décision Municipale le bâtiment des Esserts va passer au patrimoine financier. Comme plusieurs comptes sont concernés, M. Logoz voulait intervenir avant la lecture des comptes. Monsieur Logoz donne lecture des comptes concernés. Ils font partie de l'amendement qui sera proposé.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Georges-Henri Chevallaz dépose l'amendement suivant concernant le budget 2007 de la commune d'Ecublens.

Les comptes 350.4903, 350.4904, 351.4901 sont supprimés. Ils sont remplacés par un nouveau compte 350.4231.07, intitulé location SDIS, pour un montant de Frs. 45'000.--.

Le compte 650.4271, location locaux SDIS Chamberonne est supprimé. Le compte 650.4811 est augmenté à frs.56'200.--.

Monsieur le Président relit l'amendement et ouvre la discussion sur l'amendement. Il demande si 5 conseillers soutiennent l'amendement. La discussion n'est plus demandée, elle est close. **Au vote l'amendement est accepté à l'unanimité.**

Monsieur le Président revient au début du budget communal à la page 22, la discussion est ouverte, puis page 23 et 24.

Monsieur Aurelio Musio pose une question au sujet du compte 152.3011 et du commentaire y relatif qui mentionne « compte tenu de l'augmentation du droit aux vacances de la responsable ». En quoi est-ce que l'augmentation du droit aux vacances augmenterait-il le salaire ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, s'est renseignée auprès de Madame Oliva, puisque la question a été posée lundi soir lors de la préparation de groupe. En fait la responsable, Madame Horwath aurait du être payée à l'heure. Au moment de son engagement son taux horaire était estimé à 40%. Il était plus simple de dire on la rémunère à 40% avec un salaire fixe, mais ce salaire n'incluait pas les vacances et Madame Horwath qui avait un pourcentage sur les vacances qui était rajouté n'avait pas encore 50 ans donc le pourcent pour les vacances était de 8.33% alors que dès l'année prochaine Madame Horwath aura 50 ans et le taux passera à 10.64%.

La discussion est toujours ouverte sur la page 24, 25.

Monsieur Philippe Turin est étonné du compte 170.3145, entretien des places de sports que le montant au budget soit si élevé par rapport à ce qui était précédemment.

Monsieur Christian Maeder, Municipal, reprend les commentaires au sujet de ce compte, confirme que l'augmentation est due à la réfection de ces surfaces qui sont actuellement occupées par les terrains de basket qui sont à côté de la piscine du

complexe scolaire du Pontet ainsi que de la piste de course qui est le long du Tir Fédéral et la pose supplémentaire d'une barrière entre cette zone sportive et le tennis-club exclusivement.

Monsieur Philippe Turin constate que ce n'est pas de l'entretien courant et il propose que pour les années prochaines il y ait une distinction entre entretien courant et réfection.

Monsieur Christian Maeder, Municipal, répond qu'une réfection c'est aussi de l'entretien courant. Quand c'est de l'existant, aux yeux de la Municipalité, cela reste de l'entretien même si il est un peu plus conséquent une année.

La discussion est toujours ouverte, page 25, page 26.

Monsieur Christian Maeder, Municipal explique qu'il a siégé cette semaine en compagnie du Boursier, M. C. Emery, au comité informatique qui s'est réuni à Renens et lors de cette séance, ils ont pris connaissance d'une prise de position de la commune de Crissier pour 2007. La commune de Crissier a accepté et a demandé à pouvoir continuer à être hébergée pour ses applications sur l'ordinateur intercommunal et a aussi demandé que la gestion de son parc informatique soit assurée jusqu'au 30 juin 2007 et ce pour un montant de frs. 102.500.--. Dès lors, il y a lieu de corriger les projections des coûts informatiques qui ont été annoncés à la Commission des finances. De ce fait le compte 190.3180.02 doit être ramené à frs. 285'300.--. Monsieur Maeder propose à un membre de la commission des finances ou à un autre conseiller de bien vouloir demander un amendement pour ce poste.

Monsieur Jean-Louis Radice pour donner suite aux informations de M. Maeder, propose au nom de la Commission des finances, si elle n'y voit pas d'inconvénients, il propose l'amendement suivant :

Le compte 190.3180.02, frais d'exploitation, Centre informatique intercommunal, le montant de frs. 319'800.-- est ramené à frs. 285'300.--.

Monsieur le Président demande si 5 conseillers soutiennent cet amendement, c'est le cas et Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

La discussion n'est pas demandée. **Au vote l'amendement est accepté à l'unanimité.**

Monsieur Michel Farine conformément à son droit de conseiller communal et en référence du règlement du Conseil de la Commune d'Ecublens, dépose la motion suivante :

Concernant le compte de fonctionnement 19 – Office Informatique - et plus particulièrement le compte 190.3180.02 – Frais d'exploitation du Centre Informatique Intercommunal, dénommé ci-après SIR.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à mon droit de Conseiller Communal, et en référence au règlement du Conseil Communal d'Ecublens, je vous prie de prendre note du dépôt de la motion suivante :

Je souhaite à ce que la Municipalité fasse effectuer et présente une étude neutre et indépendante sur le bien fondé de notre participation au service informatique de Renens (SIR).

Ma demande se justifie par le fait que le retrait à terme de Crissier de l'entente intercommunale SIR engendre une nouvelle clé de répartition dont les seuls membres seront Ecublens & Renens. En conséquence, pour Ecublens les coûts de ce service vont prendre l'ascenseur. Par ailleurs, une entente à deux ne représente actuellement plus les intérêts qui étaient ceux exprimés à l'origine de la création de ce service commun. Pour information, il serait judicieux de connaître la ou les raisons du retrait de Crissier.

A ce jour, et pour rappel, les applications proposées par le SIR, bien que conformes et en parfait état de fonctionnement, sont basées sur des technologies matériel et logiciel datant de plusieurs années, donc de plus en plus difficiles et coûteuses à maintenir pour les années à venir.

Face à cette nouvelle situation, c'est dès lors une excellente opportunité de faire procéder à un audit complet par des professionnels de la branche qui vont pouvoir tenir compte des besoins actuels et anticiper une solution optimale pour le moyen et long terme. Des plateformes modernes et des logiciels standards, identiques à ceux équipant des dizaines, voire des centaines d'administrations communales en Suisse devraient totalement satisfaire nos besoins. Sans entrer dans des détails qui ne pourraient qu'apporter confusion, je souhaite toutefois que cette étude prenne également en compte la totalité du parc, des postes utilisateurs, du réseau et de l'intégration de la téléphonie sur IP.

Cette étude, qui va pouvoir tenir compte des technologies modernes démontrera certainement les avantages financiers et opérationnels d'une autonomie informatique pour notre administration communale.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la motion.

M. Christian Maeder, Municipal, propose de continuer sur les pages du budget et de reprendre cette motion à la fin du traitement du budget 2007.

La discussion est ouverte sur la page 26, page 27.

M. Michel Mièville pose la question de savoir si le retour de Crissier a une conséquence sur le développement et la maintenance du site internet et sur le compte maintenance des programmes informatiques.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce n'est pas lié, le compte site internet maintenance a été revu à la hausse car nous allons remodeler notre site durant l'année.

La discussion est toujours ouverte, page 27, page 28 direction des finances.

M. le Président revient à la page 25, au sujet de l'amendement de la Commission des finances.

Cet amendement à la teneur suivante :

Le montant porté au compte 170.3114, cf page 25 du budget, et fixé à frs. 20'000.- est ramené à frs.0.00. L'acquisition de la machine prévue, soit une sableuse, fera l'objet d'un préavis et sera soumis à l'examen d'une Commission ad hoc qui évaluera la clause réelle du besoin justifiant ladite acquisition.

M. le Président demande 5 conseillers pour appuyer cet amendement, c'est le cas et la discussion est ouverte sur l'amendement.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite apporter quelques précisions importantes concernant le remplacement de cette sableuse au service des travaux dont le montant est prévu au compte 170.3114 du budget 2007. Il est vrai que lors de la présentation du budget 2006, j'avais précisé que la Municipalité n'avait pas l'intention d'acheter d'autres machines pour 2007. Vous aviez alors accepté l'acquisition d'un scarificateur permettant d'améliorer considérablement les conditions de travail de nos employés et surtout l'état des installations de sports. Ce que nous vous demandons d'accepter ce soir n'est pas un nouvel équipement mais bien le remplacement d'une machine existante et de ce fait ne peut pas être considéré comme un réel investissement. La sableuse actuelle du service des travaux est devenue obsolète. La technique ayant considérablement progressé il est temps de la remplacer. Achetée en 1990 pour un montant de frs. 18'700.- elle est largement amortie. Elle présente des défauts qui nuisent à la qualité du travail qu'elle doit remplir. Pour exemple, la largeur sur laquelle le sable est déversé n'excède pas 2 mètres, largeur de son tapis roulant ce qui nécessite de nombreux passages sur les terrains, l'étendage du sable par gravitation n'est pas régulier et il est nécessaire de procéder à une égalisation du sable en passant à nouveau avec un treilli et donc un tracteur, ce qui représente de nombreux passages supplémentaires nuisibles au gazon. La nouvelle sableuse est munie d'un système d'épandage constitué de deux disques rotatifs. Cette nouvelle technique permet de régler la largeur d'épandage voulu de 2 mètres à 12 mètres. On économise ainsi des passages et donc du temps. On ménage de ce fait le gazon et grâce à une distribution beaucoup plus régulière l'égalisation du sable n'est pratiquement plus nécessaire. On peut estimer qu'en 5 heures, à raison de 2 employés, il est possible de traiter par exemple les installations sportives du stade du Croset, d'autres terrains homologués et une surface supplémentaire d'entraînements. Au niveau financier la nouvelle sableuse coute frs. 19'146.-- selon l'offre reçue. En comptant un

amortissement sur 10 ans elle coûtera à la collectivité moins de frs. 2'000.-- par an. Une intervention par notre personnel qualifié peut donc être estimée au maximum à frs. 2'500.--. Les offres d'entreprises spécialisées pour ces travaux en notre possession varient d'un fournisseur à l'autre, mais la plus basse fixe le prix de ce travail à 25 centimes par m2 de surface traitée. Les 2 terrains du Croset occupant plus de 13'000 m2. et en comptant en plus les frais de transport, d'installation, et de nettoyage + la TVA, c'est une somme totale d'environ frs. 4'100.-- que la commune devrait payer dans le meilleur des cas.

Aussi, pour conclure, tant l'aspect technique, pratique et financier obligent la Municipalité à vous demander de refuser l'amendement proposé par la Commission des finances.

Monsieur Didier Lannaz, remarque que la réponse de M. Maeder est formidable, bien détaillée. Ce qui surprend c'est que suite à la question écrite de la Commission des finances la réponse était très succincte. C'est vraiment dommage d'en arriver là pour avoir une réponse claire et précise. Alors il n'y a rien à redire, c'est bien. Il tient à préciser que lorsque l'on part dans un achat de matériel il faut tenir compte du coût du matériel, du coût de l'entretien, du coût du stockage et le coût d'utilisation. M. Lannaz veut rendre attentif le conseil communal que ce n'est pas si évident d'acheter du matériel.

Monsieur Christian Maeder, Municipal regrette que les renseignements n'ont pas été donnés d'une manière si précise lors de la 1^{ère} séance. Par contre la commission des finances n'avait pas demandé de renseignements plus précis lors des demandes écrites, ainsi M. Maeder n'avait pas jugé de donner des explications supplémentaires, il s'en excuse.

Monsieur José Birbaum pose la question si pour une utilisation de 5 heures on fait le tour de nos terrains est-ce vraiment nécessaire d'acheter cette machine, ne vaut-il pas mieux louer ou de l'acheter en commun avec d'autres communes.

Monsieur Christian Maeder, Municipal répond que comme il l'a dit précédemment ce n'est pas intéressant de louer. Quant à l'utilisation, la sableuse pourra être utilisée pour d'autres terrains et autres espaces verts de la commune. Ce qui pourrait être fait par contre c'est de la louer à d'autres communes qui ne seraient pas équipées.

Monsieur Philippe Turin demande à M. Maeder si par exemple la commune de Lausanne qui a des terrains non loin de chez nous, ne pourrait pas faire des travaux qui durent que quelques heures par année.

Monsieur Alberto Perez s'adresse à M. Maeder et se rappelle qu'il y a eu l'achat de la scarificatrice, maintenant il y a la sableuse et si l'herbe pousse tellement bien que nous nous trouvions bientôt face à l'achat d'une nouvelle tondeuse.

Monsieur Christian Maeder, Municipal rassure M. Perez, les tondeuses ont déjà fait l'objet de préavis il y a quelques années.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit l'amendement de la commission des finances.

Au vote **l'amendement est refusé** par 34 NON, 25 OUI et 6 abstentions.

La discussion est toujours ouverte à la page 28, page 29, page 30, page 31.
Direction Domaines et Bâtiments, page 32.

M. Pierre Kaelin, syndic propose de revenir à la page 29 concernant l'impôt personnel qui a été supprimé lors de l'arrêté d'imposition et pense qu'il faudrait un amendement au budget.

M. Georges-Henri Chevallaz précise que la Commission des finances a réfléchi à ce sujet. En l'occurrence, puisque le conseil avait déjà voté sur ce sujet il s'agit d'une modification qui n'a pas lieu d'être amendée.

La discussion est toujours ouverte à la page 32, page 33.

M. Georges-Henri Chevallaz propose de laisser tomber l'amendement figurant dans le rapport de la Commission des finances concernant le compte 350.4904.

La discussion est toujours ouverte, page 34, page 35, page 36.
Direction des travaux, page 37, page 38.

M. Daniel Sage à la lecture de deux documents, projet de budget et budget s'étonne de différences. Pour exemple le compte 430.3115, achats de véhicules et accessoires, au budget 2006 frs. 103.000.-- et sur la proposition de budget il est noté frs. 63'000.--

M. Pierre Kaelin, syndic, répond qu'en cours d'année il y a des crédits complémentaires qui viennent modifier le budget 2006. M. Kaelin indique qu'il s'agit de l'achat d'une saleuse.

La discussion est toujours ouverte, page 38, page 39, page 40, page 41. Direction Instruction publique et cultes, page 42, page 43, page 44, page 45, page 46, page 47, page 48. Direction de la Police, page 49.

M. Jean-Pierre Müller au sujet des comptes 610.3114 et 610.3116. Le libellé pour le compte 610.3116 indique « achats d'appareils techniques » alors que dans le commentaire se rapportant à ce compte on parle d'uniformes. Ce n'est pas dans ce compte là qu'on devrait trouver les uniformes.

M. Edouard Logoz, Municipal, remercie M. Müller pour sa remarque. C'est effectivement une erreur d'inversion de compte, toutefois cette erreur avait été signalée à la Commission des finances.

La discussion est toujours ouverte, page 49, page 50, page 51, page 52, Sécurité sociale page 53, page 54, page 55, page 56. Récapitulation page 57, page 58, page 59, page 60, page 61.

Comptes d'investissements pages 62 à 66, pages 68 à 70. Pages 72 à 74.

M. Alberto Perez constate à la lecture des tableaux d'investissements il s'agit de kg.francs et non de francs et il pose la question si c'est exact.

La discussion est toujours ouverte sur les pages 3 à 17.

M. Michel Farine fait remarquer qu'il y a une erreur au premier chapitre de la page 3.

Il est fait mention du règlement du Conseil communal de 1984 alors que le nouveau règlement du conseil communal est de 2006.

M. Alberto Perez pose la question suivante sur le plafonnements des dépenses thématiques à la page 7. Transports, prise en charge du dépassement. La question est la suivante, si pour une raison ou une autre les transports sur la Commune d'Ecublens se montaient à 1 million de plus, est-ce que ce million serait aussi déduit.

M. Claude Emery, boursier confirme que si il y a une augmentation de dépenses c'est clair que cela va augmenter les dépenses thématiques et pour notre part il y aurait une diminution de la charge.

M. Jean-Pierre Müller, signale que la Municipalité à informé la Commission des Finances que contrairement aux indications qui sont mises sur cette page au sujet de la classification 12,7, selon les derniers calculs elle passerait à 14,2. M. Müller demande si on a déjà une idée de l'influence qu'aura ce changement de classification sachant bien que c'est toujours un chiffre provisoire

M. Pierre Kaelin, syndic, explique que l'Etat doit enregistrer toutes les données de toutes les communes. Ensuite ces données sont enregistrées pour être traitées, mais aujourd'hui il n'est pas possible de donner un montant précis. Même l'Etat n'est pas encore en mesure de fournir des chiffres précis.

La discussion est toujours ouverte, page 18, la parole n'est pas demandée. La discussion est ouverte sur l'ensemble du budget communal, exercice 2007.

M. Jean-Pierre Müller aimerait revenir à la page 40 pour les comptes 450.3188 et 450.3526 qui sont désignés par le même libellé. La Municipalité a pris bonne note et une modification sera apportée dans une version future. Ainsi on verra bien que le compte 450.3188 est affecté à la déchetterie et le compte 450.3526 à l'élimination des ordures.

Madame Pascale Manzini, Municipale, sur demande de M. Claude Emery, demande à la Commission des finances au sujet de la participation aux frais des Alouettes à Morgins qui ici est budgétisée à frs. 392'200.-- page 47 compte 570.3522.03 qu'il faudrait l'amender pour passer à la somme proposée dans le budget de frs. 352'800.--

M. Georges-Henri Chevallaz indique que le même raisonnement est valable pour tous ces changements et qu'il n'y a pas à voter deux fois et surtout la même soirée.

M. Jean-Louis Radice comprend le souci de procédure de la Municipalité. Toutefois à la lecture du rapport les postes qui méritent des corrections sont énumérés.

M. Alberto Perez informe que ce soir il va refuser le budget, mais il aimerait faire part des raisons qui l'amènent à faire ça. Au début de cette année un gros morceau du patrimoine de la commune a été vendu et une somme très importante a été encaissée. A son avis cette somme devrait être utilisée au plus vite pour des réalisations importantes au bénéfice des habitants de la commune. Les besoins ne manquent pas, ils sont avérés même si les priorités ne sont pas les mêmes pour chacun d'entre nous.

Il cite les besoins qui lui sont chers, logements à loyers modérés, une garderie digne d'une ville de 10'000 habitants, un véritable centre de jeunesse, à des aménagements sérieux pour la mobilité douce, à un renforcement des transports publics, à un encouragement pour l'optimisation d'utilisation de l'énergie. Il aurait souhaité que la Municipalité soit courageuse et osée et que dans le budget qui est soumis on puisse y détecter une volonté claire de lancer des réalisations d'envergures. A son avis ce n'est pas . Actuellement nous prélevons 1'800.000-- par an sur des fonds de réserves. Grâce à ce prélèvement le budget qui est présenté ce soir est équilibré mais il ne le serait pas sans ce prélèvement. Il regrette de constater qu'au rythme actuel, dans 10 ans ce seront une vingtaine de millions de francs qui seront partis. Il regrette aussi que l'objet des préoccupations se situe si souvent au niveau d'un nouveau camion poubelle ou d'un véhicule pour le SDIS, d'une balayeuse, de caméras de surveillance ou d'une sableuse. Enfin, en 2007 le budget d'entretien du réseau routier prendra l'ascenseur, cela n'a pas été relevé ce soir. En 2006 certains d'entre nous se seront réjouis du nouveau tapis qui a été posé devant cette salle et du magnifique parking qui se trouve au carrefour avec le chemin de la Cocarde. Voilà donc les raisons de son refus, mais il garde espoir de voir émerger en 2008 de vrais grands projets.

Monsieur Pierre Kaelin, syndic, répond à M. Perez. Tous les projets cités sont actuellement en discussion au sein de la Municipalité. Il rappelle que pour la construction d'un bâtiment, que ce soit un bâtiment socio - culturel où il y aurait une garderie par exemple, c'est un préavis qu'il faut déposer, c'est un préavis qui doit faire partie aujourd'hui des marchés publics et c'est une longue procédure. La Municipalité est déjà en train de plancher là dessus et elle a déjà mandaté un bureau afin de l'aider au niveau de la procédure des marchés publics. Donc il faut du temps, cela fait 6 mois maintenant que la nouvelle Municipalité est en place et dans ce laps de temps c'est impossible d'aller plus vite avec des procédures par rapport au marché public. Vous aurez l'occasion au conseil communal de débattre sur ces différents sujets ces prochaines années.

La discussion est toujours ouverte, elle n'es plus demandée, elle est close.

M. le Président lit les conclusions du budget de fonctionnement de la bourse communale pour 2007.

Au vote, le budget amendé est accepté, il y a une voix contre et 6 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE
Après amendements

d'accepter le budget 2007 tel que présenté par la Municipalité.

Les amendement ont la teneur suivante:

Les comptes 350.4903, 350.4904, 351.4901 sont supprimés. Ils sont remplacés par un nouveau compte 350.4231.07, intitulé location SDIS, pour un montant de fr. 45'000.--.

Le compte 650.4271, location locaux SDIS Chamberonne est supprimé. Le compte 650.4811 est augmenté à fr.56'200.--.

Le compte 190.3180.02, frais d'exploitation, Centre informatique intercommunal, le montant de fr. 319'800.-- est ramené à fr. 285'300.--.

M. le président revient sur la motion de M. Farine.

M. Farine relit sa motion.

M. le Président demande 5 membres pour appuyer cette motion. Comme c'est le cas, la discussion est ouverte.

M. Philippe Ecoffey souhaiterait un renseignements supplémentaire. Il s'adresse à M. Farine pour demander combien coûterait un audit dans le sens où il l'entend.

M. Christian Maeder, Municipal est surpris d'apprendre que M. Farine n'est pas au courant de tout ce qui se fait réellement au service informatique, c'est ce qui ressort au travers de la motion. La Commission de gestion a fait une visite l'année dernière au service informatique et a ainsi eu tout loisir de regarder, d'étudier et de connaître le fonctionnement ainsi que les différentes améliorations qui sont en train de se faire année après année. Au niveau du matériel, c'est vrai qu'ils sont équipés de matériel de style AS 400, peut-être un peu ancien mais très fiable, mais ils sont en train d'évoluer pour aller dans le sens du changement. Les projections des coûts informatiques qui ont été transmis à la Commission des finances sont connues du motionnaire. Donc M. Maeder est surpris du discours du motionnaire qui dit que les coûts vont prendre l'ascenseur. Pour 2008 il ya frs.281'000 de prévu, pour 2009 frs. 284'000, pour 2010 frs. 286'000 et pour 2011 frs. 251'000, donc M. Maeder ne peut pas être d'accord avec l'affirmation qui dit que les coûts vont prendre l'ascenseur alors que ces documents ont été transmis. Le retrait de Crissier est pour l'instant programmé. Crissier a fait de son côté un audit et a engagé des frais énormes pour savoir ce qu'il devait faire ou pas. Aujourd'hui ils sont encore avec l'intercommunalité jusqu'au mois de juin mais rien ne dit que Crissier quitte réellement le bateau. Concernant le matériel, en 2008 il n'y aura plus les AS 400 et que le centre tournera avec des serveurs plus petits, nettement moins chers et performants également. Voilà donc les éléments que M. Maeder peut apporter pour la discussion, ce sont des éléments déjà connus et M. Maeder incite le conseil communal à rejeter la motion par contre il invite la Commission de gestion à venir à nouveau au centre à Renens, dès que démarreront les travaux.

Monsieur Alberto Perez pose une question à M. Maeder. Un service qui autrefois tournait pour 3 communes et qui coûtait une certaine somme se trouve tout d'un coup avec une commune qui part et visiblement la quantité de travail pour ce service reste plus ou moins constant, est-ce qu'il n'y a pas là un problème ?

Monsieur Pierre Kaelin, syndic répond à M. Perez qu'effectivement que l'on soit 3 ou deux, les informaticiens qui sont à Renens seront toujours là pour faire tourner le système. Le conseil communal de Crissier a engagé des frais importants pour un audit et selon M. Kaelin ils n'osent plus revenir en arrière.

Monsieur Philippe Ecoffey se dit très partagé car il trouve l'idée bonne en tous cas sur le long terme mais il ne veut pas s'engager sans savoir sur quoi il s'engage. M. Ecoffey rappelle que le règlement du conseil permet de renvoyer la motion en commission ad hoc pour étude. Cette proposition doit être soutenue par 1/5^{ème} de l'assemblée.

D'autres intervenants interviennent sur le même sujet en développant les mêmes arguments.

M. le Président demande à M. Ecoffey si il maintient sa proposition.

M. Philippe Ecoffey répond par l'affirmative.

M. le Président demande si 1/5^{ème} de l'Assemblée soutient cette proposition.

La proposition est soutenue par 28 membres et la motion est renvoyée en commission.

L'article 74 du règlement du Conseil communal est mis en application.

La discussion est close.

12. Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 1, point 2, point 3, point 4, point 5, point 6, point 7, point 8 et 9. La parole n'est pas demandée, elle est close.

13. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud souhaite déposer une motion qui demande à la Municipalité que soit étudié et mis en place le plus rapidement possible une messagerie e-mail pour les membres du conseil communal. Afin de rationaliser les coûts liés à la paperasserie inutile et pour rendre plus rapides les communications internes au sein du conseil communal il est nécessaire de créer un serveur de messagerie compatible pop3 afin de permettre à tous de communiquer plus efficacement. Cela devrait permettre la normalisation des adresses.

M. le Président demande si 5 membres soutiennent cette motion. C'est le cas et la discussion est ouverte.

M. Georges-Henri Chevallaz est intéressé mais il se demande si c'est réalisable aujourd'hui, tout le monde n'est pas relié à Internet, certains ne sont pas attentifs à leurs boîtes aux lettres.

M. Mehdi Lager propose comme précédemment de renvoyer la motion en commission ad hoc pour étude en vertu de l'article 74 du conseil communal qui étudiera le bien fondé et les possibilités de mettre en place une messagerie e-mail.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale rejoint la proposition de M. Lager en argumentant que la proposition vient des conseillers et la décision doit être celle des membres du conseil.

M. le Président demande si 1/5^{ème} des membres soutiennent la proposition de M. Lager. La proposition de Monsieur Lager est soutenue par 30 voix et la motion est renvoyée.

M. Jean-Louis Radice dépose un postulat pour l'acquisition de deux pianos de type « Clavinova ». voir annexe no. 2

M. Alain Blanchoud aimerait que les panneaux lumineux qui souhaitent les vœux de la Municipalité, expriment aussi la prochaine fois les vœux de la commune afin de ne pas être exclus. (Cette demande a été transmise par le secrétaire le 18 décembre 2006 à la Municipalité).

M. Christophe Cartier prie les membres de la Commission de gestion de se retrouver à l'issue de la séance pour fixer la première date de rencontre.

M. Aïtor Ibarrola a remarqué que les panneaux lumineux indiquent une température différente d'un panneau à l'autre. Peut-être qu'à Ecublens le réchauffement climatique est différent d'un endroit à l'autre ! D'autre part, il formule le vœu suivant : Il serait intéressant de faire un inventaire avec les communes avoisinantes du type de matériel qui peut être mis en commun et une fois cet inventaire fait voir de quelle manière on peut collaborer ensemble à l'utilisation commune ce cet inventaire.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

14. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.

M. le Président ayant introduit le point 13 en disant « allocation de M. Pierre Kaelin », notre Syndic reprend la balle au bond et nous annonce qu'il va probablement toucher une allocation supplémentaire pour enfant, son épouse lui ayant annoncé ce matin qu'un heureux événement devait arriver.

L'année 2006 à cheval entre l'ancienne législature de 4 ans et la nouvelle débutant désormais le 1^{er} juillet et pour une durée de 5 ans fut placée sous le signe du renouveau. Renouveau pour la commune d'Ecublens, passer de 5 à 7 Municipaux mais aussi continuité, la continuité pour les anciens Municipaux et également pour votre serviteur. Un clin d'œil à une personne dans la salle, un siège qualifié de divin par certains, pourtant je vous prie de me croire, Mesdames et Messieurs, envié ou pas mon poste demande un important investissement personnel pour la cause publique tout comme celui de Municipal l'est également. A ce propos, je tiens à saluer l'excellente intégration des nouveaux Municipaux au sein du Collège. De grands défis nous attendent tant sur le plan communal qu'intercommunal, notamment en ce qui concerne l'urbanisme, l'agglomération, les collaborations et les dépenses intercommunales. Mettons tout en œuvre pour que le climat de travail reste agréable et constructif entre le Conseil communal et la Municipalité. Du reste, je tiens à vous remercier Mesdames et Messieurs pour l'acceptation du budget. Je ne ferai pas le bilan sur un exercice de 6 mois mais je souhaite vous remercier au nom de la Municipalité pour le bon accueil que vous avez réservé à ce budget. Je me réjouis de collaborer avec vous sur différents dossiers. Pour terminer je tiens à remercier chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs de la commune pour l'ensemble du travail fourni pendant l'année 2006, tout particulièrement aussi à nos huissiers ainsi qu'à notre technicien du son et de l'éclairage. Pour terminer Mesdames

et Messieurs ce ne seront pas des allocutions mais tout simplement des vœux. Je vous souhaite Mesdames et Messieurs mes meilleurs vœux pour 2007 ainsi qu'à vos familles. A tout bientôt et Merci.

15. Allocution de M. Hans-Peter Guilbert, Président du conseil.

Cette allocution figure en annexe à ce procès-verbal. Annexe no. 3

M. le Président lève la séance, il est 22h25.

Ecublens, le 29 janvier 2007
Annexes : mentionnées.

Le Président du Conseil Communal

Le Secrétaire du Conseil Communal

M. Hans-Peter Guilbert

M. Michel Häusermann